CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-372

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance extraordinaire du 26 février 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-372, intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 438 524 \$ pour l'acquisition d'un camion dix roues muni d'une benne combinée et équipements à neige pour le Service des travaux publics ».

Ce règlement vise à acquérir un camion dix roues muni d'une benne combinée et équipements à neige pour le Service des travaux publics, incluant les frais, les taxes nettes et les frais de financement se rapportant à l'emprunt.

Ce règlement décrète des dépenses et un emprunt de 438 524 \$ pour une période de vingt (20) ans.

Ce règlement pourvoit à l'appropriation des deniers nécessaires pour en payer le coût. Il approprie également toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense.

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 avril 2024.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 16e jour du mois d'avril 2024.

La greffière,

Me Ariane Camiré